

## Postes labélisés montage

La direction envisage de supprimer des postes labélisés sur le montage.



La CFDT a par conséquent rencontré le directeur du montage afin de lui rappeler les engagements signés en janvier 2011 à l'occasion de l'accord sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.



Nous serons vigilants sur l'employabilité du personnel pouvant être impacté par cette réorganisation.

### 3.1.2 : Protection des postes « labélisés »

Toute suppression ou transformation de postes labélisés sera soumise à la validation du Directeur d'Unité de Responsabilité (DUR) en liaison avec le Responsable RH.

En cas de suppression ou transformation d'un poste « labélisé » (lancement, nouvel équilibrage ...) ne permettant plus au salarié handicapé de le tenir, ce poste sera compensé, avec l'anticipation nécessaire, soit par une nouvelle affectation sur un poste aux caractéristiques correspondant aux capacités du salarié, ou par l'adaptation d'un autre poste, dans l'établissement.

En cas de changement dans les organisations de travail entraînant une diminution ou des transformations d'emplois, des efforts particuliers seront mis en œuvre en faveur des personnes handicapées.

